

La pluralisation des modes de mise en couple en Suisse

Eric Widmer, Sociologie, Université de Genève

La Suisse, comme la plupart des pays d'Europe, a connu depuis les années 1960 de profondes mutations des formes de mise en couple. Ces transformations s'expliquent par la montée de «l'individualisme familial», qui souligne la primauté de l'individu sur le couple, par un ensemble de normes sociales et de valeurs accordant au couple et à la famille une légitimité toujours conditionnelle et secondaire par rapport aux orientations et calendriers de vie de l'individu, qu'il soit conjoint, père, mère ou enfant.

L'impact de ce changement des mentalités se lit dans l'évolution des mariages et des concubinages. Depuis le milieu des années 1960, les taux bruts de nuptialité (autrement dit le rapport entre le nombre de mariages et la population) ont sensiblement décliné, en Suisse comme dans d'autres pays d'Europe. A partir de 1962, l'indice conjoncturel de nuptialité des célibataires amorce une diminution sensible des premiers mariages. De 1961 à 2013, ces indices passent de 83% à 54% chez les hommes et de 87% à 59% pour les femmes. En Suisse, la baisse de la nuptialité correspond – plutôt qu'à une désaffection pour le couple – à une généralisation de la cohabitation hors mariage. Celle-ci semble davantage que dans d'autres pays européens se cantonner à la vie en couple sans enfant. De sorte que, dans ces pays, bien plus d'un enfant sur deux naît et grandit «hors mariage». Or cette proportion n'atteint aujourd'hui que 18% environ en Suisse.

Mariage et divorce

L'âge moyen au premier mariage s'élève, depuis les années 1960, de 26 ans (1962) à 31,8 ans (2013) pour les hommes, et de 24 à 29,6 ans pour les femmes. Ces moyennes recouvrent cependant une grande variance des âges au premier mariage: les individus des cohortes récentes se marient, quand ils le font, à des âges plus variables que les individus des cohortes passées.

Comprendre la mise en couple passe paradoxalement aussi par la prise en compte des statistiques du divorce. En l'espace de deux décennies, entre 1965 et 1985, l'indice conjoncturel de divortialité va être multiplié par 2,5 environ (de 13% en 1967, il passe à 29% en 1986). Près de trente ans plus tard (2013), il s'établit à 42% pour l'ensemble de la Suisse, après être passé par un pic à 54% en 2009. Dans le même temps, la variance des durées d'union au moment du divorce a elle aussi augmenté.

Symbole d'une réussite professionnelle et relationnelle

En résumé, les dernières cinquante années ont vu la réalité démographique de la mise en couple radicalement changée. Le mariage est devenu une entrée très minoritaire dans la vie de couple, puisque la majorité des couples commencent par cohabiter. Le mariage s'il a lieu, s'établit en moyenne plus tardivement, comme confirmation d'une trajectoire conjugale mais aussi professionnelle réussie, à même d'offrir des garanties économiques et sentimentales à la parentalité, qui s'établit toujours, en Suisse, majoritairement dans le cadre du mariage. Cette stabilité professionnelle et relationnelle est atteinte à des âges très variables par les individus, en fonction, notamment, de la durée de la formation professionnelle et de leur niveau d'études. Le mariage devient alors le symbole d'une réussite professionnelle et relationnelle, qui s'affiche dans des cérémonies dont la pompe n'a pas faibli dans les dernières décennies. Nombre d'unions cependant ne tiennent pas sur la durée, que cela soit dans le cadre du mariage ou de la cohabitation.

Pluralisation des modèles de formation du couple

Ces évolutions démographiques témoignent de la pluralisation des parcours d'entrée en couple et du poids décisif des situations économiques et relationnelles individuelles. Le modèle du mariage universel et pré-

48

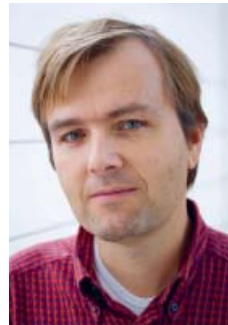
coce, précédé par l'indépendance économique, et suivi rapidement par la transition à la parentalité, a été complété par une diversité de modèles de parcours de vie alternatifs donnant à la mise en couple des visages très variables dans la Suisse contemporaine. La mise en couple précoce par le mariage, et le couple pour la vie, n'ont cependant pas disparu, loin s'en faut. L'empilement de modèles de formation du couple devrait pousser le législateur à réfléchir à la meilleure manière de prendre en compte la diversité croissante des modes d'entrée en couple et des motivations qui leur sont associées.

Référence

Kellerhals, J., Widmer, E.D. (2012). *Familles en Suisse. Nouveaux liens*. 3^e édition. Le Savoir suisse, Lausanne.

L'auteur

Eric Widmer



Eric Widmer est professeur ordinaire au département de sociologie à l'Université de Genève. Spécialiste de l'intimité, du couple et de la famille, ses principales publications ont porté sur les configurations familiales, les dynamiques conjugales et les trajectoires de vie.